



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 98252

### Texte de la question

M. Philippe Naillet alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques de pharmacodépendance en France. De nombreux médicaments à caractère addictif font en effet l'objet d'un usage abusif de la part de leurs consommateurs. Cet usage détourné met en danger la santé des citoyens et contribue au déficit de la sécurité sociale. Il peut également faire l'objet de trafics criminels contribuant à l'insécurité. Ainsi, entre La Réunion et l'île Maurice voisine, un trafic lucratif de Subutex, médicament substitutif à l'héroïne remboursé en France mais interdit à l'île Maurice, s'est mis en place et tend à dégrader les relations diplomatiques de la France avec cette île. La littérature scientifique abonde sur les risques de la pharmacodépendance, soulignant que ce problème est sous-estimé par les patients et par les pouvoirs publics. Il lui demande donc de lui préciser les moyens mis en œuvre et les politiques publiques mises en place afin de lutter contre ce fléau, particulièrement en ce qu'ils auraient trait à la coopération internationale contre les trafics en provenance du territoire national français et aux partenariats avec les entreprises du secteur pharmaceutique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Naillet](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98252

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 août 2016](#), page 7039

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)